



Edmond de Rothschild Japan (EdR Japan)

Part I - ISIN : FR0010983932

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : La gestion de l'OPCVM a pour objectif de surperformer l'indice TOPIX Net Total Return, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Indicateur de référence : TOPIX Net Total Return Index, dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : L'OPCVM opère une gestion active de sélection d'actions (stock-picking) cotées sur un univers de valeurs japonaises, qui représenteront au minimum 75% de l'actif net.

Les sociétés de petite capitalisation (inférieure à 150 millions Euro) ne pourront représenter plus de 25% de l'actif net. Les titres font l'objet d'une analyse quantitative puis qualitative. Le gérant sélectionnera les titres ayant le meilleur potentiel de performance pour constituer un portefeuille.

En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des marchés actions, l'OPCVM pourra, dans la limite de 25% de l'actif net, investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire négociés sur les marchés internationaux. Ces titres pourront être émis par des entités publiques ou assimilées sans contrainte de notation ou par des entités privées, notés au minimum « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le moins élevé) à l'achat selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou tout autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente mais sans limite de durée, sont sélectionnés en fonction de leur rendement attendu.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Il se base notamment sur une analyse interne. La société de gestion analyse préalablement à chaque décision d'investissement chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « High Yield », la société de gestion effectue nécessairement une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.

L'OPCVM sera exposé à hauteur de 75% minimum et jusqu'à 110% de son actif en actions japonaises, en direct et/ou à titre accessoire via des OPC et/ou via l'utilisation de contrats financiers.

L'OPCVM pourra par ailleurs investir dans la limite du 10% de l'actif net dans des actions asiatiques hors Japon. L'OPCVM pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC.

L'OPCVM pourra détenir des titres non libellés en Yen, et pourra donc être exposé au risque de change. En fonction des anticipations du gérant sur l'évolution baissière des variations de change, et dans un but de couverture, l'OPCVM pourra avoir recours à des contrats à terme sur devises ou swaps de change.

Pour gérer sa trésorerie, l'OPCVM pourra recourir dans la limite de 10% de son actif net, à des prises en pensions ou des titres de créances ou obligations libellés en Yen, US Dollar ou Euro ainsi qu'à des OPC obligataires ou monétaires notamment.

Classification AMF : Actions Internationales

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés français, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et des jours de fermeture des marchés japonais (calendrier officiel du TSE) pour des ordres arrivés chez le centralisateur avant 16h30 chaque veille du jour d'établissement de la valeur liquidative.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Cet OPCVM est noté en catégorie 6, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

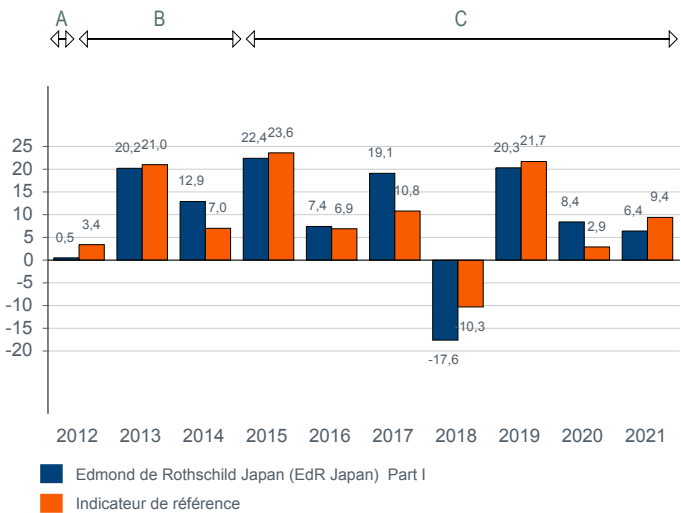
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,65%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance 15 % par an de la surperformance par rapport à la valeur de référence TOPIX Net Total Return Index dividendes nets réinvestis. En cas de surperformance de la part par rapport à son indicateur de référence et, même si la performance de la part est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.	

Performances passées



A : Jusqu'au 14/06/2012 l'indice de référence était TOPIX
B : Jusqu'au 04/02/2015 l'indice de référence était TOPIX Section 1, dividendes nets réinvestis
C : Depuis le 05/02/2015 l'indice de référence est TOPIX Net Total Return, dividendes nets réinvestis

Informations pratiques

La banque dépositaire de l'OPCVM est CACEIS Bank.

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet : <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

La commission de performance, exclue des frais courants, est payée au cours du dernier exercice clos en décembre 2021 et représente 0,34% de l'actif net moyen.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus de l'OPCVM et sur le site internet www.edram.fr.

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis. Edmond de Rothschild Japan (EdR Japan) a été lancé le 30/12/2010
Date de lancement de la part : 12/2010
Indicateur de référence : TOPIX Net Total Return Index, dividendes nets réinvestis

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. L'OPCVM peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). L'OPCVM ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.